



# TRAMAYES

## GROUPE SCOLAIRE Document de travail MARS 2016

### PRÉSENTATION, OBJECTIFS ET VOLONTÉS COMMUNALES

■ L'objectif de la municipalité est de lancer une réflexion concernant ses bâtiments scolaires. Lors de l'étude préalable d'aménagement de la zone des Écorces, il avait été prévu la construction d'un groupe scolaire à proximité de la chaufferie bois, en face de l'actuelle école maternelle.

■ Aujourd'hui la réflexion a évolué et la municipalité souhaite réaliser une étude préalable permettant de **comparer plusieurs options** :

- une construction neuve regroupant école maternelle et école élémentaire, en RT 2012 ou RT 2020 et la reconversion de l'actuelle école maternelle (destination à définir) ;
- la réhabilitation de l'école maternelle existante et la construction d'une extension accueillant l'école élémentaire (de plain pied au rez-de-chaussée ou en investissant l'étage existant...).

■ Cette **analyse** sera faite en **coût global**.

Quelque soit l'option retenue, la reconversion de l'actuelle école élémentaire sera à envisager par la municipalité.

■ Cette **étude préalable** comprendra un **diagnostic** de l'école maternelle existante et une **étude de faisabilité fonctionnelle, thermique et financière** des deux options présentées. Cette étude est destinée à trouver le meilleur compromis de projet.



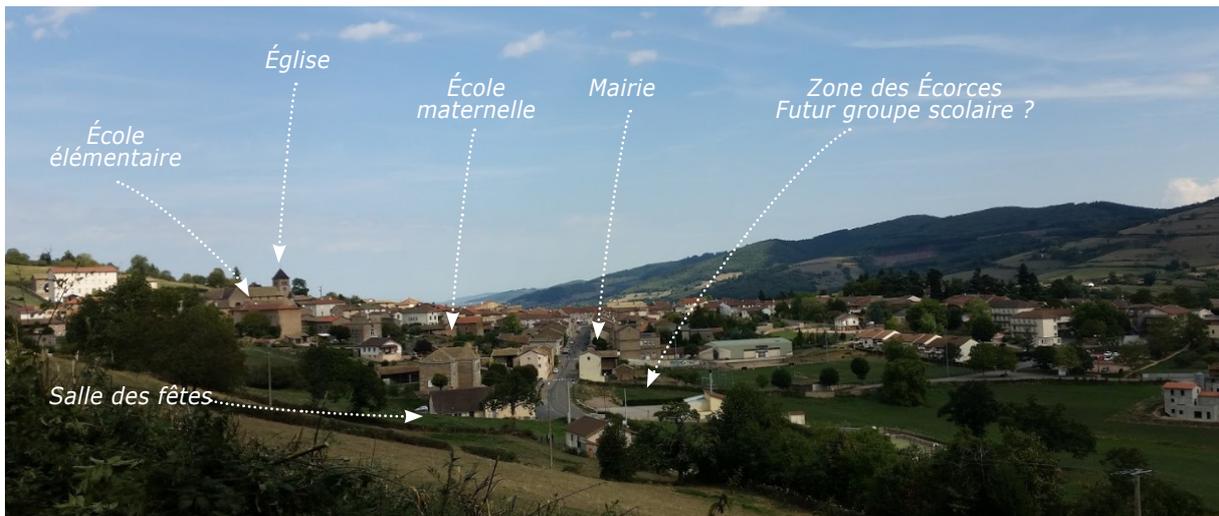
Localisation des bâtiments et terrains ciblés au centre-bourg  
(source : <http://tab.geoportail.fr/>)



Localisation des bâtiments dans le village, groupé

## ÉTAT DES LIEUX

- Le groupe scolaire sera constitué de 5 classes : **3 classes élémentaires et 2 classes de maternelle**.
- Toutefois aujourd'hui la réflexion porte également sur une **mutualisation intercommunale**. Il sera donc nécessaire d'anticiper une possible extension à 8 classes.
- Le temps de **restauration scolaire** se déroule dans la salle des fêtes. Aucune modification n'est prévue.
- La **garderie périscolaire** se déroule dans l'école élémentaire située en haut du village. Elle est gérée par la SIVU.  
→ Il est indispensable d'envisager la création d'une nouvelle garderie à proximité des classes, quelque soit le projet. Elle accueille aujourd'hui une vingtaine d'enfants le matin et le soir pour les deux écoles.
- Les **nouvelles activités périscolaires** (NAP) n'existent que pour l'école élémentaire. Elles ne génèrent aucun besoin de salle puisqu'elles se déroulent soit dans la salle des fêtes, soit sur le terrain omnisports, soit en plein air..



Vue du village depuis la colline au sud ▲

Plan cadastral de l'école et emplacement du futur groupe scolaire (source : <http://tab.geoportail.fr/>) ▼



## ■ École élémentaire

L'école élémentaire est située sur le haut du village, vers l'église. Elle accueille une soixantaine d'élèves sur trois classes.

## ■ École maternelle

L'école maternelle est située à la sortie sud du village, à proximité de la salle des fêtes.

Elle est aujourd'hui composée de deux classes mais devrait en perdre une à la rentrée 2016. Elle accueille une trentaine d'enfants.

Un relevé du bâtiment a été réalisé par un géomètre.

Le rez-de-chaussée du bâtiment est composé d'un hall (17 m<sup>2</sup>) desservant les sanitaires (15 m<sup>2</sup>), les vestiaires (6 m<sup>2</sup>) et la salle d'évolution. Cette salle d'évolution (57 m<sup>2</sup>), centrale dessert de part et d'autres les deux salles de classe (65 m<sup>2</sup>) dont la surface est augmentée par une mezzanine pour le repos des plus petits.

Un escalier, débutant dans le hall, permet d'accéder à l'étage où se trouvaient autrefois les logements des instituteurs. Cet étage est inoccupé depuis de nombreuses années. Il est composé d'une douzaine de pièces.

Il n'existe pas de bureau, pas de local d'entretien, peu de lieux de rangement et pas de tisanerie.

Le chauffage est raccordé à la chaufferie bois communale. L'isolation thermique générale est inexistante.

Sous l'école il existe une cave à laquelle on accède par l'escalier démarrant dans le vestiaire.

Ce bâtiment situé en entrée/sortie de bourg est imposant et très typé avec ses façades en pierre marquées de chaînages d'angles en pierre de taille.

## ■ Espaces extérieurs de l'école maternelle

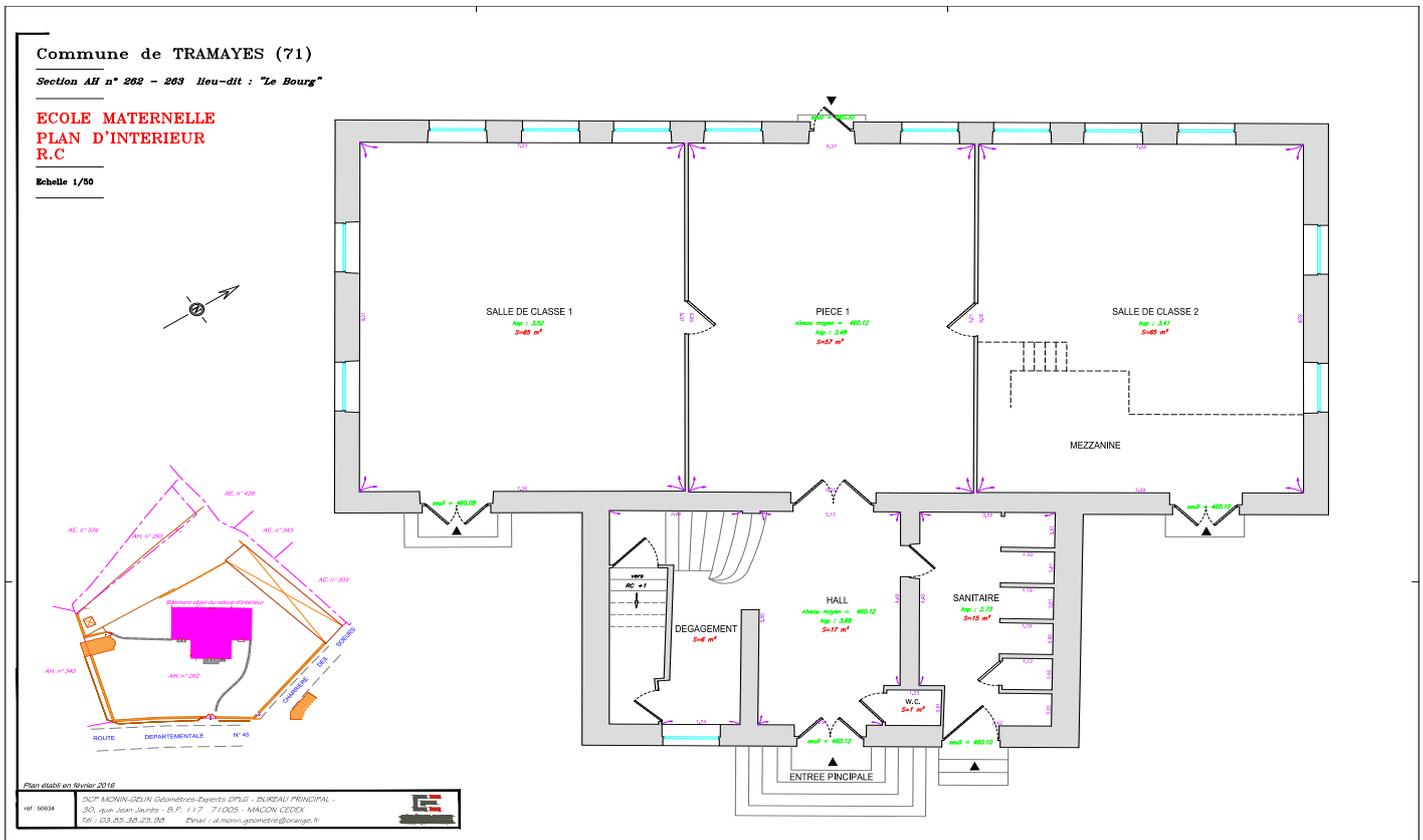
L'entrée de l'école maternelle s'effectue par le parking de la salle des fêtes, sur le côté du four à pain. Le portail principal sur rue et le portillon ne servent plus d'accès et restent fermés.

La cour est entièrement ouverte vers le paysage à l'est. Elle est agrémentée de quelques arbres et le sol est en sablé. Elle est relativement vaste.

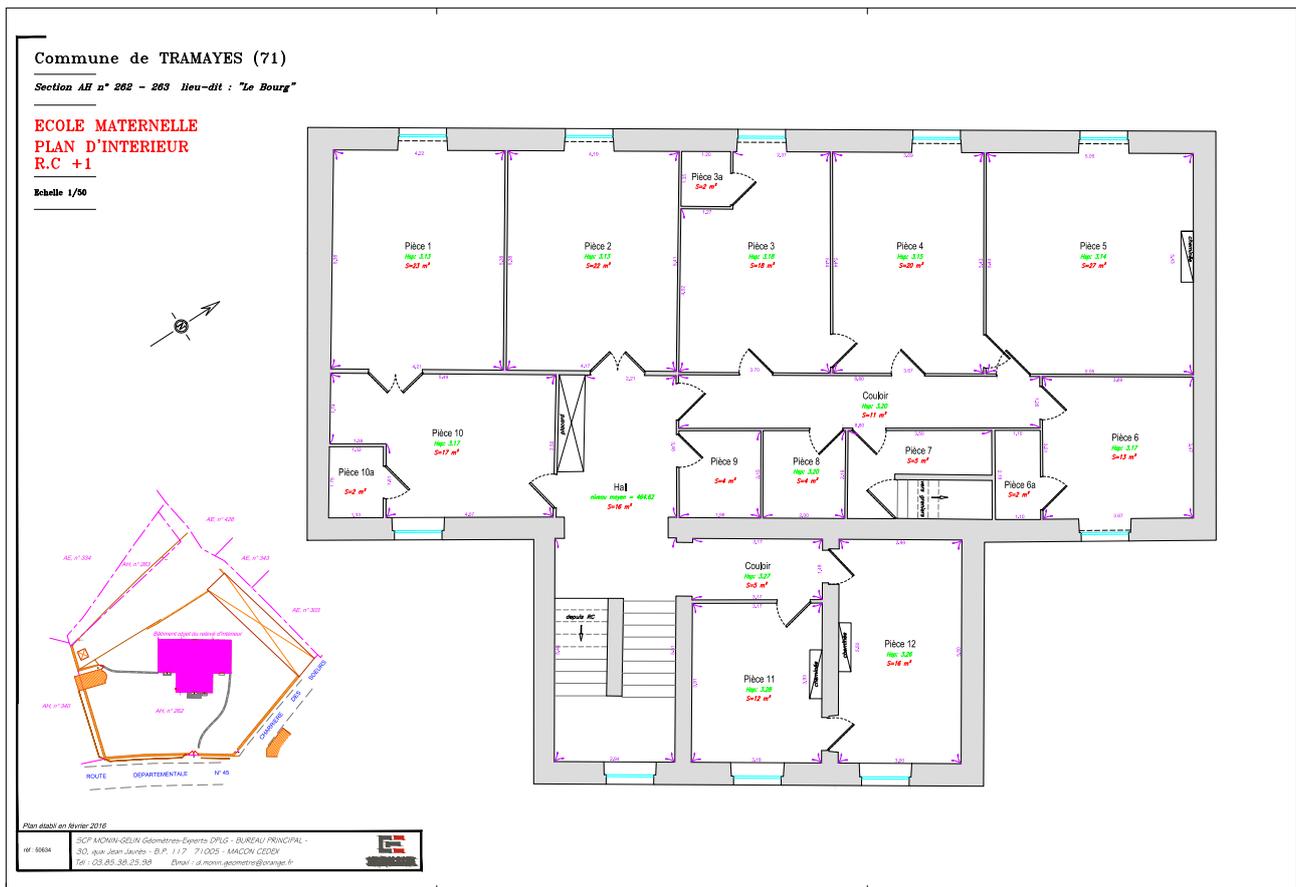
Sur l'arrière du bâtiment, un long préau s'inscrit dans la pente. Il n'est plus utilisé par les élèves mais sert de stockage.

Un jardin partagé, un demi-niveau au-dessus de la cour, constitue une terrasse supplémentaire et fait partie du même tènement foncier.

L'espace situé derrière le bâtiment est en herbe. Orienté au nord-ouest c'est un endroit peu ensoleillé.



Plan intérieur du rez-de-chaussée de l'école maternelle ▲



Plan intérieur de l'étage de l'école maternelle ▲

## ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION / GÉNÉRALITÉS

■ Les éléments de programmation apportent des informations permettant d'envisager les deux hypothèses énoncées : construction neuve ou réhabilitation/extension de l'école maternelle existante. Ces éléments permettent de définir le **niveau d'exigence** attendu par les élus, les enseignants et les partenaires de ce projet constituant un **groupe de travail** fédéré dès l'énoncé du projet. Ce groupe de travail a réalisé plusieurs visites de site afin d'affiner ses choix.

■ Ce projet est à considérer comme un cas particulier afin d'être adapté à son lieu d'implantation et à sa destination. Il sera attendu - quelque soit l'option retenue à l'issue de l'étude préalable - un projet le plus adapté au contexte possible (à la topographie dans un cas et aux bâtiments existants dans l'autre cas), fonctionnel et clair dans ses accès, sa symbolique et sa visibilité, sa façon de participer au lieu, sa relation étroite avec le paysage...

■ L'ensemble du projet, comme chaque espace individuellement, fera l'objet d'une **conception adaptée** en matière de volumétrie, de choix des matériaux, d'acoustique, d'éclairage, d'équipement, d'ambiance...

Les choix d'aménagement extérieur seront également au service des différentes parties de cette école publique : vues, visibilité, identification, fonctionnalité...

■ Il existe un **document d'urbanisme** spécifique à la commune : l'ensemble du PLU est consultable sur le site internet : <http://www.plu.tramayes.com>. L'actuelle maternelle se trouve en zone UA dont Les objectifs principaux sont la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti, et le renforcement de l'attractivité du bourg pour lui permettre d'affirmer sa position et son identité. La **zone UA** se caractérise par l'ancienneté du bâti, sa densité et l'implantation des constructions, en principe, à l'alignement et en continu, par la présence d'habitations, de commerces, de services et d'équipements.

Le futur emplacement pour un groupe scolaire se trouve dans la zone des Écorces, en zone 1AU. La **zone 1AU** est constituée des secteurs non équipés de Tramayes, proches des quartiers pavillonnaires que la commune entend ouvrir à l'urbanisation pour créer de nouveaux quartiers d'habitat pavillonnaires. Elle entend ainsi proposer une offre diversifiée d'habitat à proximité des équipements. L'objectif est de créer de renforcer les secteurs pavillonnaires du sud du bourg et

de la commune par la création de nouveaux quartiers permettant d'accueillir des formes diversifiées d'habitat.

#### ■ Servitudes de **protection des monuments historiques**

Sont concernés :

- Église : clocher inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 16 octobre 1930.
- Château : façades et toiture du château et toitures du pigeonnier inscrites à l'inventaire des monuments historique le 14 mars 1977.

### ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION / SURFACES

Programme type pour un groupe scolaire comprenant deux classes maternelles et trois classes élémentaires :

#### ■ **Locaux communs**

Accueil	45 m <sup>2</sup>
Bureau de direction	10 m <sup>2</sup>
Salle des enseignants	15 m <sup>2</sup>
Salle d'activités sportives	110 m <sup>2</sup>
Rangements salle d'activités sportives	30 m <sup>2</sup>
Sanitaire enfants	10 m <sup>2</sup>
Sanitaire adulte	12 m <sup>2</sup>
Salle informatique/BCD...	60 m <sup>2</sup>
Espace de stockage/archives	30 m <sup>2</sup>
Local d'entretien	5 m <sup>2</sup> (ou 5 x 2 m <sup>2</sup> si école sur 2 niveaux)
Locaux techniques	20 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>347 m<sup>2</sup></b>

#### ■ **École élémentaire**

Vestiaires	45 m <sup>2</sup>
Salles de classes 3 x 60 m <sup>2</sup>	180 m <sup>2</sup>
Ateliers	60 m <sup>2</sup>
Sanitaires enfants	14 m <sup>2</sup>
Stockage débarras	15 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>314 m<sup>2</sup></b>

#### ■ **École maternelle**

Vestiaires	30 m <sup>2</sup>
Salles de classes 2 x 65 m <sup>2</sup>	130 m <sup>2</sup>
Ateliers	30 m <sup>2</sup>
Salle de repos	40 m <sup>2</sup>
Salle de service / tisanerie	10 m <sup>2</sup>
Sanitaires enfants / propreté	18 m <sup>2</sup>
Stockage débarras	20 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>278 m<sup>2</sup></b>

→ Il est généralement prévu un pourcentage de circulations dans un projet. Ces circulations pourraient représenter jusqu'à 90 m<sup>2</sup>.

#### ■ **Espaces extérieurs ou couverts**

Cour maternelle	400 m <sup>2</sup> dont 90 m <sup>2</sup> de préau
Rangement extérieur	10 m <sup>2</sup>
Cour maternelle	500 m <sup>2</sup> dont 60 m <sup>2</sup> de préau
Rangement extérieur	20 m <sup>2</sup>
Local poubelle de l'école	36 m <sup>2</sup>

### ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION / CARACTÉRISTIQUES DES ESPACES

#### ■ **Accueil / circulations**

Le hall d'accueil est un lieu de passage qui permet de faire une transition entre les espaces extérieurs récréatifs et les espaces intérieurs d'enseignement plus calmes. Il peut également servir de transition entre l'école maternelle et l'école élémentaire. L'entrée peut être équipée d'un sas. Cet espace sert également de "vitrine" de la vie de l'école, il peut être un lieu d'exposition

des travaux des enfants, un lieu de rencontre et d'échange entre les parents et les enseignants. Cet espace permet en outre d'assurer le contrôle des entrées et des sorties à l'intérieur du bâtiment.

Les circulations doivent être des lieux agréables, elles doivent permettre d'établir des relations fluides entre les différents espaces d'enseignement. Ces espaces doivent être suffisamment larges, éclairés avec de la lumière naturelle dans la mesure du possible et être traités acoustiquement pour éviter toute réverbération sonore.

### ■ **Vestiaires**

Les vestiaires sont installés en dehors des salles d'enseignement. Ils doivent être chauffés et correctement ventilés pour permettre à la fois aux enfants de se dévêtir et aux vêtements de sécher le temps de la classe. Une dilatation des circulations est préférable à une alcôve : il est plus simple pour le déshabillage que les enfants soient alignés. Les espaces de vestiaire de chaque classe seront clairement identifiables et séparés. Chaque enfant disposera d'un porte-manteau accessible dont la forme ne présentera aucun danger. Une étagère située au plus haut à 1 m permettra d'y déposer gants et bonnets.

### ■ **Salle de service / tisanerie (maternelle)**

La salle de service permet de préparer les supports aux différentes activités de l'école maternelle. C'est également dans cette salle que les ATSEM stockent et préparent le goûter des enfants. Conçu comme un petit office, cet espace permet occasionnellement de cuire des aliments préparés par les enfants en classe et de laver les ustensiles.

La salle de service doit être en rapport physique et visuel avec les salles de classe et à proximité de la salle de repos pour pouvoir en assurer en même temps la surveillance.

### ■ **Les salles d'exercice et d'enseignement (classes ou ateliers)**

La salle d'exercice est un espace d'enseignement devant être flexible pour faciliter l'organisation d'activités diverses. Elle sera constituée d'une surface simple qui pourra être aménagée selon la pédagogie et les besoins de chaque enseignant. Sa forme géométrique sera la plus carrée possible. L'ambiance devra être propice au calme, fournir un bon éclairage naturel avec contrôle de l'ensoleillement.

Les salles d'exercice et d'enseignement devront ouvrir directement sur les vestiaires et l'accueil. La vue depuis les salles de classe vers l'extérieur sera fonction des orientations des classes.

Il paraît souhaitable d'offrir des espaces d'activité vastes et structurables.

Les salles seront largement ouvertes sur l'extérieur (qualité des vues lointaines et proches, lumière sans ensoleillement excessif).

On évitera les points porteurs de structure. Deux portes seront prévues par salle de classe.

Les salles de classes seront équipées de panneaux d'affichage, de placards intégrés, d'une prise antenne TV, de prises électriques en nombre suffisant dont au moins une sur chaque mur, une proche du tableau à 1,5 m du sol, une prise informatique, de systèmes d'occultation.

### ■ **Salle de repos (maternelle)**

La salle de repos permet aux enfants qui le souhaitent de faire une sieste notamment après le repas de midi. L'utilisation de lits empilables permet d'utiliser cet espace occasionnellement pour des activités calmes nécessitant un faible niveau d'éclairage (projection, contes...). La salle de repos doit se trouver en liaison physique courte avec les salles de classe à la fois pour permettre aux enfants de rejoindre leur classe mais également pour en faciliter la surveillance. Elle doit également être située à proximité des sanitaires. De volume simple elle doit faciliter l'installation et la disposition des petits lits. L'ambiance de ce lieu doit être feutrée, propice au repos. L'isolement acoustique de cette salle par rapport aux autres salles est primordial.

### ■ **Salle d'évolution**

Cette salle est dédiée à la pratique d'exercices obligatoires au bon développement physique, intellectuel et nerveux des enfants. Elle peut occasionnellement être utilisée comme espace de rencontre ou de spectacle regroupant tous les enfants.

Il est possible de l'ouvrir à des activités associatives (gym, danse, arts martiaux...) en dehors des heures de cours. Dans ce cas il est nécessaire que les usagers puissent s'y rendre directement depuis l'accueil sans avoir à traverser d'autres locaux de l'école.

Il est également envisageable que cet espace puisse être utilisé dans le cadre de la garderie périscolaire. Si ce n'était pas le cas, il serait indispensable de prévoir en sus une surface adaptée pour la garderie périscolaire.

Un accès direct sur la cour est souhaitable à la fois pour assurer cette polyvalence (si elle est

souhaitée) mais également pour permettre de développer des activités intérieures / extérieures. Le volume de cet espace doit être simple et fonctionnel. Une grande hauteur est souhaitable pour permettre des jeux de ballons et pour faciliter le renouvellement de l'air.

L'acoustique de cette salle sera particulièrement soignée afin de limiter la réverbération et la propagation des bruits (d'impact notamment). L'occultation totale de la salle doit être rendue possible pour permettre des projections ou encore moduler l'ambiance lumineuse.

Cette salle sera assortie de lieux de rangement spécifiques, fonctionnels et faciles d'accès.

#### ■ **Sanitaires enfants de maternelle**

Cet espace peut être en partie ouvert vers les circulations mais doit préserver au maximum l'intimité des enfants au niveau des WC (cloisonnettes sur trois côtés).

Prévoir au moins deux WC filles et deux WC garçons par classe, adaptés à la petite taille des enfants et séparés par des cloisonnettes pas forcément de grande hauteur.

Pour le lavage des mains, les fontaines circulaires permettent d'organiser facilement des jeux d'eau. Une douche en hauteur, semie-ouverte peut permettre à un adulte de laver un enfant souillé.

#### ■ **Sanitaires enfants d'élémentaire**

Ils seront distincts par sexe, aménagés de cabines individuelles de WC dégonnables de l'extérieur, avec verrou intérieur et voyant libre/occupé.

Les cuvettes seront "à l'anglaise" sans abattant. Les urinoirs seront de type stalle avec séparations. Les lavabos seront alimentés en eau froide et en eau mitigée. Une prise d'eau sera prévue pour l'entretien.

Il sera nécessaire de prévoir un WC par tranche de 20 élèves filles, un WC par tranche de 40 élèves garçon, un urinoir pour 20 élèves et un jet de lavabo pour 20 élèves.

Prévoir une bonne ventilation.

#### ■ **Espace lave-mains**

Prévoir un lavabo pour 10 élèves.

Cet espace sera largement ouvert sur l'espace d'accueil. Ce lieu doit être d'entretien aisé (siphon au sol). Privilégier l'éclairage naturel. L'eau chaude sera maîtrisée à 30°C maximum.

Des sanitaires seront à prévoir à proximité de la cour (ou des cours) pour faciliter les besoins pendant les temps de récréation.

#### ■ **Sanitaires enseignants**

Un sanitaire accessible aux personnes handicapées sera réservé aux adultes. Ils pourront éventuellement accueillir également de petits placards.

#### ■ **Locaux techniques**

Les locaux techniques seront ajustés notamment en fonction des choix de chauffage. Ils devront être adaptés aux choix techniques ultérieurs proposés par la maîtrise d'œuvre.

#### ■ **Local d'entretien**

Lieu de stockage des produits et des machines ou matériel d'entretien. Cet espace doit être sécurisé vis-à-vis des enfants. Il doit être alimenté en eau.

#### ■ **Les rangements**

Ces locaux annexes sont prévus pour tout le stockage du matériel lié aux activités d'enseignement : rangement pour le matériel intérieur (activités manuelles, jeux, matériel pédagogique, stockage) et pour le matériel extérieur (ballons...). Ils seront scindés en plusieurs locaux situés directement à proximité des lieux s'y rapportant : classes, salle d'évolution, cours...

#### ■ **Cour et préau**

La cour doit être un espace le plus simple possible, sans retrait ni recoin, toujours plus propice à la surveillance des enfants.

Le préau est inexistant et devrait s'inscrire dans la continuité des espaces de récréation. Les enfants peuvent s'y abriter en cas de pluie ou de neige mais aussi pour se protéger du soleil.

La surface couverte offerte par le préau peut également être mise à profit lors de manifestations exceptionnelles (fête de l'école) ou d'interventions pédagogiques spécifiques (sécurité routière...).

Une hauteur sous plafond généreuse est souhaitable pour permettre des jeux de ballons. En outre il ne doit pas apporter trop d'ombre aux espaces intérieurs.

#### ■ **Bureau de direction**

Le bureau de direction permet d'assurer la gestion administrative. Le directeur peut y recevoir les parents d'élèves dans le cadre d'un entretien confidentiel, ou des fournisseurs de matériel divers.

*Il est également possible que cet espace reçoive le serveur informatique du groupe scolaire (dans ce cas prévoir 1 ou 2 m<sup>2</sup> supplémentaire).*

Ce bureau doit être proche de l'entrée.

### ■ **Salle des enseignants**

Cette salle est la fois un lieu de détente et un lieu de travail pour l'équipe enseignante. Elle permet de prendre des pauses, voire le repas à l'écart des élèves mais aussi d'organiser des réunions interne ou encore de préparer certains cours.

Cette salle peut accueillir les ouvrages pédagogiques, la photocopieuse, le massicot...

La salle des enseignants doit se trouver en liaison courte avec le bureau de direction et en relation visuelle avec la cour.

L'éclairage naturel y sera privilégié.

### ■ **Salle informatique / BCD**

Lieu de lecture, d'éveil musical, de recherche de documentation, la BCD a un rôle central dans la vie de l'école.

La BCD doit permettre l'accès en petit groupes d'élèves accompagnés (ou non) d'enseignants.

Les APC (activités pédagogiques complémentaires) peuvent être données dans la BCD.

Organisée en deux zones, elle peut comprendre également la salle informatique qui peut être séparée physiquement et acoustiquement tout en conservant une relation visuelle.

De cette manière il peut être organisé des activités en demi-groupes (l'un travaillant sur fond documentaire et le second sur les postes informatiques) tout en facilitant la surveillance par un seul enseignant.

Cet espace sera situé au "cœur" du projet, au centre de la vie scolaire. Cet espace doit offrir la possibilité d'organiser des secteurs différenciés.

*Il est également possible que cet espace reçoive le serveur informatique du groupe scolaire (dans ce cas prévoir 1 ou 2 m<sup>2</sup> supplémentaire).*

L'éclairage naturel sera privilégié en contrôlant le rayonnement direct du soleil pour éviter les surchauffes estivales d'une part mais également pour protéger les ouvrages et éviter les désagrément dans l'éclairage des postes informatiques.

Le confort acoustique sera travaillé de manière à favoriser une ambiance propice à la concentration.

## **EXIGENCES TECHNIQUES**

### ■ **Éclairage**

La lumière naturelle participe en grande partie à la qualité des espaces intérieurs.

L'orientation des pièces devra être étudiée en fonction de l'ensoleillement (tout en évitant tout risque d'éblouissement ou de surchauffe) ainsi que de la qualité des vues offertes, notamment à hauteur d'enfant pour certains espaces.

Pour des besoins de confort et de gestion d'économie d'énergie, il sera utile de prévoir différents modes d'allumage et d'extinction. La notion de confort visuel est essentielle pour un bon fonctionnement des différentes activités du bâtiment. Il sera utile d'étudier indépendamment chaque pièce en choisissant le niveau et le type d'éclairage le mieux adapté à chacune d'entre elles.

### ■ **Acoustique**

Le maître d'œuvre prendra soin de travailler particulièrement l'acoustique notamment par le choix de matériaux adaptés aux niveaux sonores des écoles.

### ■ **Revêtements**

Le choix des revêtements tiendra compte de plusieurs paramètres :

- l'utilisation de l'espace
- la facilité d'entretien et la durabilité
- la composition des matériaux et leurs non-émissions de composés nocifs
- la nature des revêtements
- la couleur ...
- lessivables
- absorbant les bruits...

### ■ **Menuiseries**

*Menuiseries extérieures*

Le choix des menuiseries extérieures devra tenir compte de plusieurs paramètres tels que la durabilité ou l'orientation des façades. Outre leur rôle de fermeture et d'isolation thermique, les

menuiseries devront tenir le rôle de protection aux effractions et d'isolation acoustique.

#### *Menuiseries intérieures*

Les portes intérieures devront être conçues avec de bonnes performances phoniques, thermiques et anti-pince doigts.

### ■ **Thermique et ventilation**

#### *Chauffage et ventilation*

Le choix de l'énergie sera déterminé avec le maître d'ouvrage après une étude comparative.

Outre une question de confort, le choix du système de chauffage devra se soucier du problème d'économie d'énergie et s'inscrire dans une notion de coût global prenant en compte non seulement l'installation et le choix de l'énergie mais également le fonctionnement, la maintenance et l'entretien.

Une ventilation mécanique adaptée aux usages sera nécessaire pour assurer la ventilation complète du bâtiment et permettra un bon renouvellement d'air préconisé pour un tel équipement. Une attention particulière sera à apporter sur un bon réglage adapté à ce type d'équipement pour assurer le meilleur confort possible.

Si l'exigence d'un confort d'hiver est évidente (isolation), le confort d'été est également essentiel à prendre en compte. Une ventilation naturelle nocturne sera à prévoir, intégrant également la limitation des intrusions de personnes étrangères au bâtiment.

## **APPROCHE RÉGLEMENTAIRE**

L'équipe de maîtrise d'œuvre devra respecter la réglementation en vigueur, l'ensemble des normes DTU, RT 2012/2020 et décrets applicables aux établissements scolaires et locaux accueillant du public.

### ■ **Sécurité au feu**

Cet équipement est un bâtiment recevant du public. Il devra être conforme à la réglementation qui porte sur les dispositions à prendre pour assurer la sécurité contre les risques d'incendie et de panique.

Les dégagements doivent permettre ainsi une évacuation rapide et sûre des personnes.

### ■ **Accessibilité aux personnes handicapées**

Conformément à la réglementation, ce bâtiment destiné à recevoir du public devra être aisément accessible à toute personne en situation de handicap.

Pour cela, le choix de la conception architecturale et des solutions innovantes en terme d'accessibilité seront à prendre en compte de la zone d'accès à la circulation intérieure et aux différentes salles.

Ces dispositions sont un bien pour le confort d'usage de tous et à prendre en compte dans les deux options choisies (réhabilitation/extension sur le site de l'école maternelle ou construction neuve).

Certaines dispositions faciliteront l'accès aussi bien d'une personne se déplaçant en fauteuil roulant de façon constante ou accidentelle, que de personnes accompagnées d'enfants en poussette ou de personnes momentanément chargées ou encombrées.

Ces locaux sont également des lieux de travail et à ce titre ils doivent répondre également aux prescriptions visées dans la quatrième partie du Code du travail datant de 2008.

Les locaux devront aussi respecter le Règlement sanitaire départemental.

### ■ **Documents mis à disposition du bureau d'études**

- un relevé topographique de l'école maternelle : espaces extérieurs, rez-de-chaussée et étage
- diagnostic amiante de l'école maternelle
- diagnostics énergétiques de l'école maternelle
- un relevé topographique du tènement foncier destiné à accueillir le futur groupe scolaire dans la zone des Écorces